

**MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

**MUNICIPALITÉ D'ALBANEL**

**2020-11-02**

**PROCÈS-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2020**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Albanel tenue à huis clos par voie de visioconférence, le lundi 2 novembre 2020 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Édith Pouliot, conseillère  
Isabelle Thibeault, conseillère  
MM. Tommy Laliberté, conseiller  
Stéphane Bonneau, conseiller  
Jason Turner, conseiller  
Dave Plourde, conseiller

Chacune des personnes présentes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance par visioconférence : madame Stéphanie Marceau, CPA, CA, directrice générale.

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Madame Stéphanie Marceau fait fonction de secrétaire-trésorière.

**20-224**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé par décret depuis le mois de mars;

CONSIDÉRANT le dernier décret numéro 1113-2020 du 28 octobre 2020 qui prolonge l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 4 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE, par l'adoption d'arrêtés, le ministre a également pris certaines mesures afin de protéger la population;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public, et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020
5. **ADMINISTRATION**
  - 5.1 Acceptation de la liste des comptes d'octobre 2020
  - 5.2 Rapport des revenus d'octobre 2020
  - 5.3 Dépôt du rapport périodique
  - 5.4 Budget 2020 – Fixation de la date de la séance extraordinaire
  - 5.5 Camping municipal d'Albanel
  - 5.6 Conciergerie de l'édifice municipal et de la bibliothèque Denis-Lebrun – Acceptation de la soumission
  - 5.7 Télétravail – Achat de cinq ordinateurs portables
  - 5.8 Remboursement au fonds de roulement
  - 5.9 Adoption du Règlement d'amendement n° 20-259 modifiant le Règlement 18-236 sur la gestion contractuelle
6. **TRANSPORTS**
  - 6.1 Déneigement des trottoirs et des stationnements des édifices municipaux – Saison 2020-2021
  - 6.2 PAVL – Volet Projets particuliers d'amélioration Circonscription électorale de Roberval - Dossiers n° 00030072-1-92030(02)-2020-06-10-51
  - 6.3 Avis de motion – Adoption du Règlement n° 20-258 régissant le stationnement sur les terrains de l'OMH Maria-Chapdelaine (SQ 20-11)
  - 6.4 Dépôt et présentation du projet de Règlement n° 20-258 régissant le stationnement sur les terrains de l'OMH Maria-Chapdelaine (SQ 20-11)
  - 6.5 Secteurs de la rue Gagnon et du Coteau-Marcil – Ajout de lumières de rue
7. **HYGIÈNE DU MILIEU**
  - 7.1 TECQ 2019-2023 – Approbation de la deuxième programmation des travaux
  - 7.2 Adoption du Règlement n° 20-257 relatif à l'élevage et la garde de poules dans les zones urbaines
8. **URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
  - 8.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment d'octobre 2020

- 9. LOISIRS ET CULTURE**
  - 9.1 Déneigement du stationnement de l'Association des sportifs – Saison 2020-2021
  - 9.2 Féerie de Noël – Acceptation du budget
- 10. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS**
  - 10.1 Demandes de dons et commandites pour le mois de novembre 2020
  - 10.2 MRC de Maria-Chapdelaine – Demande d'une aide financière spéciale pour les paniers de Noël
- 11. RÉOLUTIONS**
  - 11.1 Demande d'appui du projet de monsieur Jason Lapointe sur le territoire d'Albanel
  - 11.2 Campagne provinciale *Villes et Municipalités contre le radon 2020-2021* – Demande de soutien
  - 11.3 Campagne « Noeudvembre » – Demande de soutien
- 12. FORMATIONS**
- 13. INFORMATION**
  - 13.1 Englobe Corp. – Rapport final d'analyse de la vulnérabilité de la source pour le prélèvement d'eau de surface de la municipalité d'Albanel
  - 13.2 Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT – Extrait du procès-verbal de la séance du conseil d'administration concernant un remboursement aux municipalités
- 14. INVITATIONS**
- 15. CORRESPONDANCE**
  - 15.1 MTQ – Annonce d'une aide financière maximale de 137 870 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale-Volet Entretien des routes locales
  - 15.2 Demande d'ajout d'un éclairage de rue dans le secteur de la rue Gagnon, Carré des Cyprès et Carré des Pins venant d'une résidente du secteur
- 16. SUIVI DES COMITÉS**
- 17. AUTRES SUJETS**
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

20-225

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
 APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

20-226

**3. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel décrète l'exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020.

**20-227**

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020.

**CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJÉTÉES**

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **229 697,28 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

---

Stéphanie Marceau, CPA, CA,  
Directrice générale

**5. ADMINISTRATION**

**20-228**

**5.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES D'OCTOBRE 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois d'octobre 2020 telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	122 117,08 \$
Comptes payés	63 912,59 \$
Salaires nets octobre 2020 + REER octobre	43 667,61 \$
<b>Total :</b>	<b>229 697,28 \$</b>

## **5.2 RAPPORT DES REVENUS D'OCTOBRE 2020**

Le rapport des revenus pour le mois d'octobre 2020, d'une somme de **85 035,02 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par la directrice générale.

## **5.3 DÉPÔT DU RAPPORT PÉRIODIQUE**

Comme indiqué à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, la secrétaire-trésorière dépose, au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs.

Le premier, compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second, comparant les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, ne sera pas déposé. Il sera cependant présenté aux élus municipaux en novembre lors de la rencontre annuelle des élus pour la planification du budget.

**20-229**

## **5.4 BUDGET 2021 – FIXATION DE LA DATE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

ATTENDU QUE, selon l'article 954 du *Code municipal du Québec*, les membres du conseil municipal doivent, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier;

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel fixe la date de la séance extraordinaire pour la présentation et l'adoption du budget pour l'exercice financier 2021 au lundi 21 décembre 2020.

**20-230**

## **5.5 CAMPING MUNICIPAL D'ALBANEL**

CONSIDÉRANT les comportements inappropriés et inadéquats de l'employée portant le numéro d'employé 06-0016;

CONSIDÉRANT que l'employée concernée a failli à certaines obligations dans les tâches qu'elle doit accomplir;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel procède au congédiement de l'employée portant le numéro d'employée 06-0016, avec effet immédiat.

Le conseil municipal autorise la directrice générale à transmettre à l'employée concernée une lettre l'informant des motifs de son congédiement.

**20-231**

**5.6 CONCIERGERIE DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL ET DE LA BIBLIOTHÈQUE DENIS-LEBRUN – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION**

ATTENDU QUE le poste à la conciergerie de l'édifice municipal et de la bibliothèque Denis-Lebrun est vacant depuis un certain temps;

ATTENDU QUE, dans l'intervalle, la conciergerie est effectuée par intérim;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait paraître un appel d'offres à la suite duquel elle a reçu une soumission;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE

APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accorde le mandat de la conciergerie de l'édifice municipal ainsi que de la bibliothèque Denis-Lebrun à monsieur Daniel Marcil d'Albanel selon les taux hebdomadaires suivants :

- Pour la fin de l'année 2020.....225 \$;
- Pour l'année 2021.....235 \$;
- Pour l'année 2022.....250 \$.

Le conseil municipal autorise la directrice générale ainsi que la mairesse à signer tout document inhérent à cette question.

**20-232**

**5.7 TÉLÉTRAVAIL – ACHAT DE CINQ ORDINATEURS PORTABLES**

ATTENDU QUE la région a basculé en zone rouge depuis peu;

ATTENDU QUE le personnel de la municipalité sera placé en télétravail comme recommandé par les mesures sanitaires établies;

ATTENDU QUE la Municipalité doit pouvoir fournir le matériel nécessaire à l'accomplissement du travail par son personnel de bureau;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'achat de cinq ordinateurs portables afin de permettre le télétravail pour le personnel de bureau.

Le conseil autorise également la directrice générale à signer tous les documents inhérents à cet achat.

**20-233**

**5.8 REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Albanel a financé les dépenses ci-dessous à même le fonds de roulement sur une période de 9 ans;

ATTENDU QU'il faut effectuer un paiement chaque année sur cette période;

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel procède au remboursement d'une somme de 10 000 \$ au fonds de roulement, correspondant au premier versement de neuf pour les dépenses suivantes :

- Aménagement d'un bureau.....1 667 \$;
- Camion.....3 333 \$;
- Lampes de rues.....556 \$;
- Prolongement de la rue Industrielle Nord.....4 444 \$.

**20-234**

**5.9 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'AMENDMENT N° 20-259 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 18-236 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

ATTENDU QU'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 20 décembre 2010, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*,

ATTENDU QUE l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* a été remplacé, le 1<sup>er</sup> janvier 2018, obligeant les Municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

ATTENDU QUE le seuil de la dépense d'un contrat ne pouvant être adjugé qu'après une demande de soumissions publique a été modifié en 2020;

ATTENDU QU'à la suite de l'adoption du projet de loi 122, le conseil municipal peut prévoir dans une demande de soumission que le prix le plus bas soit déterminé après avoir tenu compte d'une marge préférentielle;

ATTENDU QUE, pour ce faire, la Municipalité souhaite ajouter un article à la *Politique de gestion contractuelle* afin d'avantager les achats locaux;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 5 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le règlement d'amendement portant le numéro 20-259 modifiant le Règlement 18-236 afin d'y modifier le seuil d'une dépense d'un contrat ne pouvant être adjugé qu'après une demande de soumissions publique ainsi que d'ajouter une clause afin d'avantager les achats locaux.

## **6. TRANSPORTS**

**20-235**

### **6.1 DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS ET DES STATIONNEMENTS DES ÉDIFICES MUNICIPAUX – SAISON 2020-2021**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Albanel doit s'occuper du déneigement des cours des édifices municipaux et des trottoirs de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général adjoint aux travaux publics a négocié de gré à gré avec un entrepreneur de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accorde le contrat de déneigement des cours des édifices municipaux et des trottoirs à Excavation Propel inc. pour la saison 2020-2021 à un taux horaire de 2,20 \$/minute.



20-236

**6.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE ROBERVAL - DOSSIER N° 00030072-1-92030(02)-2020-06-10-51**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qui apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les dépenses d'un montant de soixante-quatre mille huit cent quarante-huit dollars (64 848 \$) relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**6.3 AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 20-258 RÉGISSANT LE STATIONNEMENT SUR LES TERRAINS DE L'OMH MARIA-CHAPDELAINE (SQ 20-11)**

Un avis de motion est, par la présente, donné par Jason Turner, conseiller, à savoir que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, il proposera l'adoption du Règlement n° 20-258, **avec absence de lecture**, régissant le stationnement sur les terrains de l'OMH Maria-Chapdelaine (SQ 20-11).

**6.4 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 20-258 RÉGISSANT LE STATIONNEMENT SUR LES TERRAINS DE L'OMH MARIA-CHAPDELAINE (SQ 20-11)**

Monsieur Jason Turner, conseiller, dépose au conseil et présente à l'assemblée le projet de Règlement n° 20-258 régissant le stationnement sur les terrains de l'OMH Maria-Chapdelaine (SQ 20-11).

Le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure. Il mentionne également que le règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

**20-237**

**6.5 AJOUT DE LUMIÈRES DE RUE DANS CERTAINS SECTEURS**

ATTENDU QU'une demande pour l'installation de lampes de rue, pour le secteur de la rue Gagnon, a été déposée à la municipalité;

ATTENDU QUE d'autres secteurs auraient besoin d'un éclairage supplémentaire;

ATTENDU QUE la lampe n° 228, se situant face à la boîte postale du Grand Rang Sud, a été placée du mauvais côté de la rue et n'éclaire pas ladite boîte postale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la transmission d'une demande à Hydro-Québec pour l'installation de lampes de rue au coin du 3<sup>e</sup> Rang et de la route 169, au parc de la rue Tremblay et aux secteurs de la rue Gagnon et du Coteau-Marcil ainsi que pour le déplacement de la lampe n° 228 au Grand Rang Sud.

20-238

**7. HYGIÈNE DU MILIEU**

**7.1 TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023 – APPROBATION DE LA DEUXIÈME PROGRAMMATION DES TRAVAUX**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement* de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux version n°2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

La Municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation des travaux version n° 02 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

20-239

**7.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 20-257 RELATIF À L'ÉLEVAGE ET LA GARDE DE POULES DANS LES ZONES URBAINES**

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité a les pouvoirs de régir la garde des animaux sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire permettre à ses citoyens de garder un nombre limité de poules sur leur terrain, sans que ça ne soit considéré comme un usage agricole ou une ferme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 1<sup>er</sup> juin 2020;

CONSIDÉRANT QU'un projet dudit règlement a été déposé et présenté à cette même séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> juin 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte un règlement portant le numéro 20-257 relatif à l'élevage et la garde de poules dans les zones urbaines.

**8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT D'OCTOBRE 2020**

Le rapport de l'inspecteur pour le mois d'octobre fait état de :

<b>Nature des demandes</b>	<b>Nombre</b>	<b>Total \$</b>
Permis de rénovation	11	148 200 \$
Permis de coupe de bois	1	
Permis d'installations septiques	1	
Recherche pour certificat de localisation	1	

**9. LOISIRS ET CULTURE**

20-240

**9.1 DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ASSOCIATION DES SPORTIFS – SAISON 2020-2021**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel doit s'occuper du déneigement du stationnement de l'Association des sportifs;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint aux travaux publics a négocié de gré à gré avec un entrepreneur de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accorde le contrat de déneigement du stationnement de l'Association des sportifs à Excavation Propel inc. pour la saison 2020-2021, pour une somme de 2 200 \$ payable en deux versements.

**20-241**

## **9.2 FÉRIE DE NOËL – ACCEPTATION DU BUDGET**

CONSIDÉRANT QUE la période des Fêtes risque d'être éprouvante pour plusieurs personnes cette année en raison de la situation particulière dans laquelle nous nous trouvons dû à la Covid-19;

CONSIDÉRANT QU'il serait bénéfique de recréer la *Féerie de Noël* afin d'égayer et d'illuminer cette période plus sombre;

CONSIDÉRANT QUE, pour inciter les citoyens à participer à la *Féerie de Noël*, nous souhaitons créer un concours à la suite duquel nous remettrons des prix;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le versement d'une somme de 1 000 \$, pour l'achat de lumières et de décorations de Noël pour l'édifice municipal et le Camping municipal ainsi qu'un montant de 300 \$ remis aux gagnants sous forme de bons d'achat chez des commerçants d'Albanel.

## **10. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS**

**20-242**

### **10.1 DEMANDES DE DONS ET COMMANDITES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reçoit plusieurs demandes de dons et commandites chaque mois;

CONSIDÉRANT QU'il est plus simple de regrouper ces demandes afin d'en faciliter l'analyse et la présentation;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise les versements de dons aux organismes suivants :

Groupe Espoir	250 \$
<b>Total</b>	<b>250 \$</b>

**20-243**

**10.2 MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ – DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIÈRE SPÉCIALE POUR LES PANIERS DE NOËL**

CONSIDÉRANT que les Chevaliers de Colomb et la St-Vincent de Paul offrent chaque année des paniers de Noël un peu avant la période des Fêtes;

CONSIDÉRANT que cette année, compte tenu des mesures mises en place en raison de la pandémie, les organismes ne pourront tenir leur campagne de financement;

CONSIDÉRANT que le bureau de madame Nancy Guillemette, députée du comté Roberval, s'est impliqué dans les deux MRC afin d'étudier la possibilité de contribuer à un « fonds commun par MRC » pour couvrir les sommes nécessaires pour les paniers de Noël et éviter que les organismes utilisent leurs liquidités cette année et puissent les déplacer pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été faite à chacune des MRC pour valider la possibilité de partager les coûts de ces paniers entre les municipalités, la MRC et le bureau de circonscription et déterminer le coût moyen d'un panier;

CONSIDÉRANT que le bureau de la députée pourrait contribuer à hauteur de 20 % du montant total, la MRC et la Municipalité pourraient contribuer à 40 % chacune;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte la proposition de partager le coût des paniers de Noël ce qui représente un montant de 1 400 \$ pour la municipalité d'Albanel.

## **11. RÉSOLUTIONS**

**20-244**

### **11.1 DEMANDE D'APPUI DU PROJET DE MONSIEUR JASON LAPOINTE SUR LE TERRITOIRE D'ALBANEL**

ATTENDU QUE monsieur Jason Lapointe a déposé un avant-projet commercial auprès de la MRC visant à installer une tente de type « prospecteur » sur place (à l'Association des sportifs), dans un enclos où seront installés les chiens, et à offrir au public des randonnées en traîneau à chiens, des journées raquettes avec guide-interprète, contact thérapeutique avec des animaux (chevaux en été et chiens en hiver), etc.;

ATTENDU QU'une demande d'appui dudit projet a été présentée au conseil de la municipalité d'Albanel;

ATTENDU QUE le conseil municipal a étudié la demande en détail en rapport avec les règlements municipaux, les risques liés au projet, les documents fournis, etc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel refuse d'appuyer le projet de monsieur Jason Lapointe pour les raisons suivantes :

- L'Association des sportifs n'appuie pas ce projet;
- Le projet ne répond pas aux exigences de notre règlement de zonage;
- La Municipalité émet des réserves quant à la sécurité des skieurs.

**20-245**

### **11.2 CAMPAGNE PROVINCIALE « VILLES ET MUNICIPALITÉS CONTRE LE RADON 2020-2021 » – DEMANDE DE SOUTIEN**

ATTENDU QUE l'Association pulmonaire du Québec (APQ), depuis 2007, travaille à sensibiliser la population québécoise à la problématique environnementale qu'est le radon;

ATTENDU QUE, pour une cinquième année, l'APQ nous invite à rejoindre le mouvement et à faire part de notre engagement en sensibilisant les citoyens au danger que représente une exposition prolongée au radon de plusieurs façons, dont l'utilisation de matériel de sensibilisation numérique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel s'engage à lutter contre le radon en participant à la 5<sup>e</sup> campagne provinciale « Villes et municipalités contre le radon » en publiant du matériel de sensibilisation par l'entremise de la page Facebook de la municipalité.

**20-246**

**11.3 CAMPAGNE NOEUDVEMBRE – DEMANDE DE SOUTIEN**

ATTENDU QU'annuellement 4 600 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 890 mourront de cette maladie;

ATTENDU QUE 12 Québécois par jour recevront un diagnostic du cancer de la prostate;

ATTENDU QUE PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis exclusivement au Québec;

ATTENDU l'importance de sensibiliser la population d'Albanel au dépistage du cancer de la prostate;

ATTENDU QUE la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel déclare le 19 novembre comme *Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate « Noeudvembre »*.

**12. FORMATIONS**

**13. INFORMATION**

**13.1** Englobe Corp. – Transmission du rapport final d'analyse de la vulnérabilité de la source pour le prélèvement d'eau de surface de la municipalité d'Albanel

**13.2** Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT – Extrait du procès-verbal de la séance du conseil d'administration concernant un remboursement de 4 600 \$ sur présentation de facture pour l'installation d'un branchement de génératrice sur un immeuble municipal



**14. INVITATIONS**

**15. CORRESPONDANCE**

**15.1** MTQ – Annonce d’une aide financière maximale de 137 870 \$ dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale - Volet Entretien des routes locales

**15.2** Demande d’ajout d’un éclairage de rue dans le secteur de la rue Gagnon, Carré des Cyprès et Carré des Pins venant d’une résidente

**16. SUIVI DES COMITÉS**

Les élus municipaux informent l’assemblée des différents comités auxquels ils ont assisté depuis la dernière séance. Les sujets discutés portent notamment sur :

- Rencontre de l’Association des sportifs concernant les ajustements à apporter pour la prochaine saison en raison des directives pour le Covid-19;
- Rencontre de Transport collectif pour la formation d’un comité restreint pour obtenir des liaisons Normandin – Albanel – Dolbeau.

**17. AUTRES SUJETS**

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La séance se tenant à huis clos par visioconférence et en raison du fait qu’aucune question n’a été envoyée au conseil par voie électronique, aucune question ne fut posée.

**20-247**

**19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE

QUE la séance soit levée à 20 h 50.

Fait et passé à Albanel en ce deuxième jour de novembre 2020.

---

FRANCINE CHIASSON, mairesse

---

STÉPHANIE MARCEAU, CPA, CA, directrice générale